

## **EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

*REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 DECEMBRE 2007*

**C.A. 038 - 07**

### **MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES D'ATTRIBUTION DES AIDES ET DES COÛTS PLAFONDS**

L'An Deux Mille Sept et le vendredi 14 décembre à 09 H 30 s'est tenue au siège des Archives Départementales sis au Morne Tartenson, la réunion du Conseil d'Administration de l'Office De l'Eau présidée par M. Claude LISE, Président du Conseil Général et Président de l'Office De l'Eau de la Martinique.

**ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES** : Mmes Madeleine De GRANDMAISON, Josette NICOLE, Evelyne PRIVAT-LAVOL, MM. Marcel François THELCIDE, Garcin MALSA, Antoine VEDERINE, Gentil EREPMOC, Gilbert FOURNIER, Christian URSULET, Jean-Louis VERNIER, Jean-Pierre COMTE, PAVIOT Alex.

**ETAIENT ABSENTS** : MM. Augustin BONBOIS (excusé), Eric COPPET, Paul-Henri CHARTOL (excusé), Yves FAGHERAZZI (excusé), Marcel MAURICE, Yves-André JOSEPH.

**ASSISTAIENT A LA REUNION** : Mmes Jeanne DEFOI, (directrice de l'Office), Paulette NOL, (représentante du personnel de l'Office), M. Emmanuel SADOUX (représentant du Préfet de la Région Martinique, commissaire du Gouvernement), Mme Isabelle ACCOT (représentant le Payeur Départemental).

Le Conseil d'Administration de l'Office De l'Eau de la Martinique, réuni le vendredi 14 décembre 2007,

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-5,
- **VU** le code de l'environnement partie législative, notamment les articles L. 213-10 à L 213-10-8 , L 213-10-10 à L 213-10-12, L 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement partie réglementaire notamment les articles R213-48-1 à R 213-48-13, R213-48-15 à R213-48-19, R213-59 à R 213-71, R 213-77, D 213-72 à D 213-76,

- **VU** la délibération n° CA 002-04 adoptant les conditions générales d'attribution des aides aux personnes publiques et privées, modifiée par la délibération n° CA 019-04,
- **VU** les délibérations n° CA 016-04 et CA 035-07 adoptant et révisant le 1er programme pluriannuel d'intervention,
- **VU** la délibération du comité de bassin du 12 juillet 2007,
- **VU l'avis favorable du comité de bassin du 21 novembre 2007,**
- **VU** le rapport de la direction de l'Office De l'Eau de la Martinique,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

## **D E C I D E**

**Article 1** – La délibération n° CA 002-04 adoptant les conditions générales d'attribution des aides aux personnes publiques et privées, modifiée par la délibération n° CA 019-04 est enrichie comme suit :

- Sont privilégiés les dossiers qui présentent un intérêt significatif pour la protection des milieux aquatiques, dont la priorité a été reconnue pour les financements européens, les contrats de projets et en MISE et qui répondent, de façon pertinente, aux besoins de préservation de la ressource eau et des milieux, liés aux enjeux du bassin tels que définis dans le SDAGE et dans le programme pluriannuel d'intervention de l'Office, qu'il s'agisse de mise aux normes ou de procédés innovants ;
- Pour être éligible, les travaux ne doivent pas faire l'objet d'un arrêté préfectoral de mise en demeure ;
- Il est institué une commission technique de travail émettant un avis, tant sur les demandes du ressort de la compétence de la direction (- de 50 000€) que du ressort du Conseil d'administration, en application de l'article 6 du règlement intérieur ;
- Les dossiers de demandes d'aides relatives à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement émanant des maîtres d'ouvrage, doivent parvenir à l'Office avant le 1<sup>er</sup> mars de l'année concernée ;
- L'attribution de l'aide est effectuée en fonction des disponibilités budgétaires.

**Article 2** - Le 1<sup>er</sup> programme pluriannuel d'intervention révisé est complété par la modification des rubriques, lignes, coûts plafond, taux et montants des aides de l'Office du tableau récapitulatif joint en annexe.

Ainsi délibéré et adopté par le conseil d'administration en sa séance du 14 décembre 2007

## ANNEXE DELIBERATION C.A 038-07

<b>Programme d'aide arrêté au 1er janvier 2008</b>				
	<b>OBJECTIFS</b>	<b>Coût plafond H.T €</b>	<b>Taux de participation</b>	<b>Montant des prises en charge par l'O.D.E (€)</b>
<b>La régulation et la diversification de la ressource en eau</b>				
	Diagnosics de réseaux A.E.P	200 000	20%	40 000
	Travaux de réfection, d'extension ou de remplacement des réseaux A.E.P et équipements	800 000	50%	400 000
	Diagnosics de réseaux agricoles	40 000	20%	8 000
	Amélioration de la connaissance en matière de reboisement	20 000	20%	4 000
	Etude d'économie d'eau	150 000	30%	45 000
	Réalisation de travaux de filières d'économie d'eau (industriel et agricole)	100 000	20%	20 000
<b>La diversification de la ressource (souterraines et superficielles)</b>				
	Programme de recherche et d'exploitation de nouvelles ressources	150 000	15%	22 500
<b>La maîtrise de la pollution (domestique, industrielle, agricole, décharges et vidanges)</b>				
	Etudes d'impacts diverses dont études de faisabilité pour mise en place de filière d'élimination, de valorisation et de recyclage	50 000	30%	15 000
	Réalisation de filières de traitement des rejets (travaux industriels, agricoles et domestiques)	150 000	30%	45 000
	Diagnostic des réseaux d'assainissement collectifs	200 000	50%	100 000
	Réfection, remplacement, extension des réseaux d'assainissement publics	1 500 000	30%	450 000
	Diagnostic de l'assainissement non collectif	500 000	25%	125 000
	Mise en place des SPANCS (investissements 1ère année)	150 000	20%	30 000
	Traitement des boues : études d'aide à la décision, études de filière, d'épandage	500 000	30%	150 000
<b>Traitement des eaux pluviales</b>				
<b>L'entretien et la restauration des milieux aquatiques</b>				
	Etudes d'amélioration de la connaissance dont celle portant sur les débits minimum biologiques	50 000	30%	15 000
<b>Les démarches de territoire (gestion concertée)</b>				
	Etudes relatives au SAGE, schéma de gestion sur un BV ou une rivière, contrats de baies et de rivières, création d'une cellule d'animation	150 000	30%	45 000
	Réseaux de mesure (compatible DCE)	200 000	25%	50 000
<b>Communication, information et éducation</b>				
	Campagnes d'information, débats publics	30 000	30%	9 000
	Sensibilisation des usagers	30 000	30%	9 000
	Du bon usage de l'eau à l'école	30 000	50%	15 000
<b>Formation (la gestion de l'eau et des milieux aquatiques)</b>				
	Formation	30 000	30%	9 000
	Projet expérimental en milieu d'enseignement et de formation avec les systèmes d'économie d'eau ou de traitement	100 000	30%	30 000